

L'impression de fraîcheur s'explique surtout par la baisse progressive des températures minimales, qui sont déjà à un degré en dessous des normales du mois sur la première quinzaine. On a même relevé 3°C sous abri ce mardi matin sur le poste de Beauvais. Les maximales restent stables autour de 17°C à 1,5°C au-dessus des normales. Sous le soleil, cela rend les après-midi très agréables pour la saison.

Ces conditions permettent la récolte de parcelles de maïs, certes humide, et de tournesol, alors que les semis de blé ont franchement démarré. Comme indiqué la semaine dernière, prudence dans les parcelles qui ressuient moins vite et avec les outils qui ont la fâcheuse tendance à provoquer des lissages.

COLZA

Ravageurs toujours discrets et en baisse

La plupart des colzas ont d'autant mieux profité des bonnes conditions de développement qu'ils ont été semés tôt. Dans la plupart des parcelles il n'y a plus de risque d'attaques de bio-agresseurs, nous sommes donc dans une période de répit pour le suivi de cette culture. L'actualité se résume à certains désherbages d'automne qui sont encore à réaliser en attendant les éventuels rattrapages d'hiver avec les produits nécessitant des sols d'avantage refroidis. Du côté des larves d'altises il est encore un peu tôt pour évaluer le risque global, mais beaucoup de parcelles sont assez développées pour ne pas s'inquiéter. Les sujets de préoccupation se portent une fois de plus sur les colzas semé plus tard ou ayant connu des difficultés en début de végétation et qui non seulement sont plus sensibles aux attaques en raison de moindres capacités à les tolérer, mais en plus on a le sentiment que les ravageurs sont encore plus présents dans les parcelles déjà en souffrance.

BLE

Suivi ravageurs sur les semis précoces

Alors que beaucoup de semis sont en cours, les premières parcelles semées tôt sont en cours de levée. Les limaces sont bien sûr à surveiller à ce stade mais elles semblent peu présentes malgré les conditions a priori favorables. Si le déclenchement d'une protection se décide sur observation de dégâts sur plante, il est utile de poser des pièges qui évitent de se faire surprendre en anticipant la détection de la présence du ravageur. Installer des pièges comme indiqué dans les précédents messages. Il ne faut pas mettre de granulés antilimaces dessous, sinon les limaces vont s'enterrer et mourir dans le sol, ce qui ne permet donc pas de les observer sous le piège le matin pour évaluer leur niveau de présence.

Poser également les plaques jaunes engluée sur les parcelles de blé levées pour détecter la présence de la cicadelle *psammotettix alienus* et des pucerons.

Sur cicadelles, le BSV ne fait pas état de captures de *p. alienus*, mais le nombre de parcelle est faible, et réparti sur l'ensemble de la région Hauts de France, alors que les secteurs les plus au sud de la région sont les plus à risque : entre autre les secteurs Vexin-Thelle, Valois-Multien, voir Clermontois dans l'Oise. De plus lors des après-midis doux et ensoleillés, on observe des cicadelles dans les repousses de céréales, mais comme il existe de nombreuses espèces inoffensives, il faut piéger pour déterminer s'il s'agit bien de *p. alienus*, seule cicadelle connue pour transmettre le virus des pieds chétifs et reconnaissable à sa couleur fauve (plusieurs espèces possibles) mais surtout avec ses 5 traits blancs sur le thorax caractéristiques de l'espèce. Quand on se l'est mis une fois dans l'œil, on la reconnaît facilement. Privilégier le suivi dans les situations à risque : parcelles en cours de levée à proximité de repousses de céréales pour les

cidabelle et les pucerons, ou parcelles en cours de levée à proximité de cultures annuelles ou pérennes en place pour les pucerons. Le seuil d'intervention *p. alienus*, est de 30 captures par semaine, soit 4 à 5 par jour, car à ce niveau de piégeage sur des blés en cours de levée, il ne faut pas attendre une semaine pour intervenir ! Pour les semis en cours ou à venir la période de risque cicadelle sera normalement passée quand ils lèveront.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 12 octobre 2021 (BSV G.C. N°35), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.